



Le forum m'a demandé de répondre à la question suivante :

Comment pourrait-on utiliser la fiscalité pour maîtriser et modifier l'orientation de la croissance de la région ?

Je me limiterai à une possibilité :

une augmentation de l'imposition des entreprises étrangères établies à Genève.

Il se trouve justement que nos autorités, sous la pression de l'Union Européenne, se préparent à aligner l'imposition des sociétés étrangères et celle des entreprises suisses. Malheureusement, elles proposent de le faire en *réduisant* l'imposition des entreprises suisses, au lieu d'augmenter celle des étrangères, comme le voudrait la Union Européenne !]

Olivier Longchamp, chercheur de la Déclaration de Berne, a chiffré le coût de l'intention du Département genevois des finances de réduire massivement la charge fiscale des entreprises » à 1,2 milliards par an, soit deux fois les subventions de l'Hôpital ou plus de 12.000 postes de travail dans la fonction publique ».

Depuis plusieurs années (2005), l'Union Européenne veut négocier avec la Suisse sur ce sujet. Elle estime que les régimes d'imposition de certains cantons, qui offrent des avantages fiscaux aux holdings, administratives et mixtes basés sur leur territoire, pour des bénéfices réalisés dans l'Union Européenne, entraînent une distorsion de concurrence et sont contraires à l'accord de libre-échange de 1972. Dès le début, les partis bourgeois ont estimé qu'il n'y avait rien à négocier. Seuls les socialistes se sont déclarés partisans d'une réforme, à condition qu'elle n'entraîne pas d'importantes pertes fiscales.

Holdings et société de domicile

Peut-être est-il bon, à ce stade de mon exposé, de rappeler ce que sont **les holdings et les sociétés de domicile**. Les holdings sont des sociétés dont la vocation principale est d'administrer des participations dans d'autres sociétés. Les sociétés de domicile sont des entreprises dépourvues d'activité commerciale sur le territoire helvétique, en d'autres termes des « sociétés boîte aux lettres » n'ayant ni locaux ni personnel. Une société mixte est une société qui a l'obligation de réaliser la majorité de ses activités à l'étranger, mais peut également opérer en Suisse.

Une société mixte doit limiter son activité sur le territoire helvétique à 20% de son activité totale et sera imposé normalement pour cette partie, cependant que le bénéfice fait à l'étranger génèrera un quart de l'impôt.

En théorie, le taux fédéral d'imposition sur le bénéfice des sociétés est de 8.5%. Mais les dividendes reçus par les holdings de leurs filiales sont exonérés d'impôts. Les holdings et les sociétés de domicile sont aussi exonérées des impôts cantonaux sur le bénéfice. Elles s'acquittent uniquement d'une taxe forfaitaire minimum comprise entre 0.5 et 1.5 o/oo de leur capital



Les sociétés de négoce

Les sociétés de négoce de matières premières sont les principales concernées par ces cas de figure. Les cantons ne publient pas de listes de sociétés bénéficiant de privilèges fiscaux. Ils refusent de fournir des renseignements même quand des interventions parlementaires le demandent. Toujours selon la Déclaration de Berne, on estime à plus de mille structures imposées en tant qu'holdings, sociétés de domicile ou sociétés mixtes. Il est probable que la plupart des entreprises de négoce de matières premières dont Genève est devenu le capital mondial soient considérées fiscalement comme des sociétés mixtes. Leur taux d'impôt cantonal et communal est ramené de 10% à 3,5%.

Mais ces régimes fiscaux particuliers génèrent des milliards de pertes de recettes fiscales pour nos voisins européens. De plus, selon le Professeur Mark Pieth, cité dans « Swiss Trading SA », les compagnies de négoce opérant à l'échelle mondiale sont tellement puissantes qu'elles parviennent à contrôler des régions d'exploitation entières et à y annihiler le pouvoir de l'Etat. Leurs activités spéculatives déclenchent des famines. Or, les autorités fédérales et cantonales ne considèrent pas les problèmes générés par le développement de ce secteur.

La loi sur le blanchiment d'argent LBA, stipule clairement que les personnes qui font le commerce de matières premières sont définis comme des intermédiaires financiers mais l'administration fédérale des finances a donné des instructions contraires à l'application concrète de ce texte.

La solidarité requiert donc de réduire notre attractivité en tant que paradis fiscal, déloyale par rapport au Sud, comme par rapport au reste de l'Europe. (Même les anglais ont augmenté de 50% l'imposition des individus riches, ce qui a provoqué depuis peu une nouvelle affluence de traders chez nous). Enfin, par rapport à notre agglomération, elle rend aussi extrêmement difficile une répartition plus rationnelle des emplois des deux côtés de la frontière.

Pressions européennes

Pour en revenir aux pressions exercées par l'Union européenne pour égaliser les taux d'imposition, selon le communiqué de presse du Département Fédéral des Finances « Les bénéfices de ces sociétés (holdings, domiciles et mixtes), qu'ils soient de source suisse ou étrangère, devraient être traités de manière uniforme ». On aurait pu s'attendre à ce que la Confédération propose par conséquent de relever l'impôt sur leur bénéfice au même niveau que l'impôt suisse actuel. C'était mal connaître la droite et sa politique des caisses vides. La motion du groupe libéral-radical trouve que « le moment est idéal, vu l'excédent d'environ 2,5 milliards de francs récemment annoncé. Ce montant permettra de compenser la diminution initiale des recettes fiscales ». On n'est pas plus clair. La Suisse a donc choisi de proposer un taux privilégié unique pour les revenus de source suisse et étrangère des sociétés de type mixte et holding en s'engageant à contraindre les cantons à accroître légèrement la taxation des holdings et des sociétés mixtes, et en abolissant le régime des sociétés « boîtes aux lettres ». Cela ne suffit pas à satisfaire l'UE qui fait remarquer que les taux de taxation effectifs (8.6% et ++%) demeuraient nettement inférieurs à ceux des autres entreprises suisses. En effet, celle-ci demande une taxation loyale des revenus de source étrangère en plus de l'égalité avec les revenus de source suisse. La Suisse a répondu que ses propositions représentent un maximum de ce qui pourrait être accepté politiquement dans le pays.

Rappelons que la dernière réforme de la fiscalité fédérale, annoncée comme visant à alléger la charge fiscale des PME, s'est révélée un cadeau énorme aux gros actionnaires et à leurs sociétés. La



dispute avec l'UE donne un prétexte pour demander une nouvelle réforme et le groupe libéral-radical a déposé une motion dans ce sens le 14.09.2011, cette fois officiellement « pour compenser la perte de compétitivité due au franc fort » et « liée à une baisse globale de l'imposition des entreprises ».

Égaliser l'imposition par le bas ou par le haut...

Ainsi nos autorités, y compris M. David Hiler, **proposent d'égaliser l'imposition des entreprises suisses et étrangères par le bas**, en agitant la menace d'un départ massif de celles-ci. Pourtant il existe déjà des paradis fiscaux encore plus favorables où l'impôt sur les sociétés n'existe pas. En effet, la Suisse offre de surcroît une sécurité et une stabilité politique exceptionnelle. Genève, en particulier, offre des infrastructures impeccables, en particulier une grande place financière spécialisée dans ce domaine (il n'y a que Singapour qui pourrait rivaliser avec elle), sans oublier les taux d'imposition extrêmement favorables pour les particuliers fortunés.

Imaginons que l'impôt cantonal sur ces entreprises, actuellement de 3,5% rejoignait le niveau d'imposition des entreprises suisses (10%). Genève aurait encore l'imposition des entreprises le plus bas d'Europe de l'Ouest, à l'exception de l'Irlande. Les rentrées par entreprise se multipliant par trois, deux entreprises sur trois devraient y déménager – ce qui est hautement improbable - pour que les rentrées fiscales en soient diminuées. Moins d'entreprises financières s'installant à Genève, mais payant trois fois plus d'impôts, cela diminuerait d'autant la pression sur le logement et les infrastructures genevoises. Et nous aurions les moyens de financer un développement durable et une économie réelle, plus saine et plus enracinée localement.

La crise actuelle, avec ces effets sur les revenus du Canton, montrent bien l'instabilité et la fragilité de notre économie actuelle, et la nécessité d'une réorientation.

Alors, faut-il égaliser l'imposition des entreprises par le haut ? Ou par le bas, en creusant un nouveau trou de 1,2 milliard dans le budget du canton ?

Il semblerait que notre grand argentier ait finalement décidé d'attendre l'évolution des décisions fédérales avant de lancer son brûlot. Heureusement que le référendum est obligatoire.

Une première exigence, pour que le débat démocratique ait un sens, serait qu'on nous révèle au moins l'ordre de grandeur du cadeau fiscal énorme fait actuellement à l'ensemble d'entreprises étrangères établies à Genève.

Genève, 3 décembre 2011

Magali Orsini

Attac Genève

www.attac.ch/geneve/